

DES COOPÉRATIVES POUR DÉMOCRATISER L'ÉCONOMIE ?

PISTES DE RÉFLEXION POUR UNE ORGANISATION
DE COMMERCE ÉQUITABLE

ETUDE RÉALISÉE PAR FRANÇOIS GRAAS
JANVIER 2012



Oxfam
Magasins du monde

DÉMOCRATISER L'ÉCONOMIE POUR DÉMOCRATISER LA SOCIÉTÉ

Les médias nous le rappellent chaque jour : la vie collective est en grande partie déterminée par des paramètres économiques. L'histoire récente de notre pays illustre bien cette réalité. En effet, ce ne sont pas les diverses manifestations de citoyens fatigués par la longue impasse politique que traversait leur pays qui ont accéléré la formation d'un gouvernement, mais la dégradation de la note de la Belgique par des agences de notation financière menaçant par ailleurs de sanctionner encore davantage le pays. Cet exemple parmi d'autres est révélateur des liaisons tumultueuses entre le politique et l'économie et entre l'économie et la finance. Il permet aussi de poser la question des modes de décision qui prévalent dans ces différentes sphères d'activité.

Dans l'Europe actuelle et dans de nombreuses autres régions du monde, un consensus semble exister autour de la démocratie représentative comme mode de participation des citoyens à la vie politique. Cette vision est celle d'une démocratie formelle, où le rôle principal des citoyens consiste à donner à des professionnels de la politique un mandat leur permettant de prendre des décisions au nom de l'« intérêt général ». Cette version de la démocratie est loin d'être parfaite, mais elle a au moins le mérite de donner la possibilité à chaque citoyen de jouer un rôle d'arbitre de la vie politique, en tant qu'électeur, voire un rôle nettement plus actif, en se portant candidat à l'exercice de responsabilités publiques. Aujourd'hui, cette conception de la démocratie se limite strictement au champ politique. Il semble d'ailleurs qu'un autre consensus prévale au-

tour de l'idée voulant que les activités économiques relèvent du domaine strictement privé. Selon cette conception dominante, la nature privée des activités économiques fait que celles-ci ne doivent pas être soumises à un mode de décision impliquant la collectivité.

Cette conception a beau être profondément ancrée dans la plupart des sociétés actuelles, elle ne va pas de soi. La participation démocratique doit-elle s'arrêter aux portes de la sphère économique ? Le citoyen doit-il laisser docilement la place à l'entrepreneur, à l'actionnaire et au consommateur ? La répartition du pouvoir décisionnel dans la sphère économique doit-elle nécessairement se faire sur base des volumes de capitaux détenus ? Nous ne le pensons pas. Nous pensons au contraire qu'une démocratie économique, permettant à chaque individu de faire entendre sa voix et de participer à la décision sur un pied d'égalité avec les autres, est possible et nécessaire. Vu la mesure dans laquelle les questions économiques déterminent la vie des individus et des collectivités, il n'est pas acceptable que ces questions ne soient pas soumises à la volonté populaire. Et si cette volonté populaire doit s'exprimer, cela ne peut être que de manière démocratique, c'est-à-dire en permettant à toutes et tous de participer à la décision sur un pied d'égalité.

LA CITOYENNETÉ AU-DELÀ DE L'ÉTAT

Dans les esprits, les concepts de « citoyenneté » et de « démocratie » sont intimement reliés à l'Etat, dans la mesure où ils se réfèrent à une

relation entre l'individu et les pouvoirs publics. Cette conception politique de la démocratie et de la citoyenneté ne suffit pas si l'on veut démocratiser l'économie. Il faut en effet permettre aux citoyens d'agir collectivement au-delà de la sphère strictement politique. Dans leur ouvrage « Démocratiser l'économie »¹, Hugues Sibille et Tarik Ghezali posent le constat de l'insuffisance d'une régulation de l'économie par l'Etat. Selon eux, si cette régulation de l'économie par les pouvoirs publics reste bien nécessaire, il est naïf de croire que l'Etat va à lui seul régler tous les problèmes de la société. La solution se trouverait donc dans l'action des citoyens, qui acquièrent dans cette conception de la démocratie économique un statut d'acteurs à part entière et ne sont donc plus considérés comme de simples usagers, de simples bénéficiaires ou de simples consommateurs.

Une idée proche est à la base du commerce équitable : face à des pratiques commerciales injustes et à des Etats incapables d'affronter – ou refusant d'affronter – les injustices commerciales, les pionniers du commerce équitable ont décidé de miser sur l'action concrète, en cherchant à donner la possibilité à des organisations de producteurs marginalisés de devenir des acteurs à part entière du commerce international.

EXPLORER UNE PISTE : LES COOPÉRATIVES

Face aux conséquences néfastes d'une organisation économique reposant sur la dérégulation des

marchés et la détention et l'accumulation de capitaux, nous pensons qu'il est aujourd'hui nécessaire de mettre en œuvre des alternatives économiques démocratiques. En tant que mouvement ayant contribué au développement du commerce équitable comme alternative économique participant à un projet de mondialisation solidaire, Oxfam-Magasins du monde doit explorer des pistes de démocratisation de l'économie, notamment en s'intéressant aux expériences portées par d'autres acteurs économiques alternatifs. Dans cette étude, nous nous pencherons sur la forme organisationnelle que certains de ces acteurs ont choisie : la forme coopérative. Différentes raisons justifient le choix de cette thématique.

C'est tout d'abord le caractère « concret » du modèle coopératif qui nous semble faire de ce modèle un sujet méritant d'être exploré. Au-delà des principes théoriques et des idées qui sous-tendent le modèle coopératif, celui-ci constitue avant tout une expérience concrète, qui propose une alternative au capitalisme sur le terrain de l'action dans le domaine économique, avec de beaux exemples de réussite économique. Cette caractéristique rapproche les coopératives du commerce équitable, qui a d'abord été conçu comme une expérience de mise en place de filières commerciales alternatives, en vue de contourner les circuits commerciaux conventionnels qui placent de nombreux producteurs du Sud dans une situation les empêchant de vivre dignement. Cette caractéristique commune sera développée dans l'étude, tout comme les complémentarités entre commerce équitable et coopératives et les défis communs que doivent relever les deux mouvements pour rester des alternatives économiques.

Ensuite, un constat. **Les coopératives sont d'ores et déjà omniprésentes autour d'Oxfam-Magasins du monde.** Parmi les organisations de producteurs du Sud qui entretiennent des relations commerciales avec Oxfam-Magasins du monde, beaucoup sont des coopératives. Parmi les organisations de commerce équitable du Nord, on trouve aussi quelques exemples

2012, ANNÉE INTERNATIONALE DES COOPÉRATIVES

La décision des Nations Unies, prise à travers une résolution de l'Assemblée générale, de faire de 2012 l'année internationale des coopératives est non seulement le signe d'un regain d'intérêt actuel pour les coopératives, mais aussi l'illustration du crédit que l'ONU et plusieurs agences onusiennes accordent au modèle coopératif.

En 2002, la Conférence générale de l'**Organisation Internationale du Travail** (OIT) adoptait la recommandation 193 concernant la promotion des coopératives. Ce texte s'adresse aux Etats membres de l'OIT afin que ceux-ci promeuvent le modèle coopératif. Cette recommandation remplace une recommandation plus ancienne datant de 1966 et s'inscrit dans le cadre du soutien apporté au modèle coopératif par l'OIT depuis sa création en 1919. Dès 1920, l'OIT mettait en place son service technique coopératif, actif dans les domaines suivants : conseils aux Etats-membres, coopération technique, activités d'information, promotion des méthodes coopératives, etc. La recommandation 193 reconnaît sans ambiguïté l'intérêt des coopératives, notamment parce que celles-ci « promeuvent la plus complète participation au développement économique et social de toute la population ». Selon l'OIT, soutenir les coopératives contribue à créer des emplois décents et à réduire la pauvreté sur la planète². De son côté, également sur base d'une vision très positive de l'apport du modèle coopératif, l'**Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture** (FAO) soutient aussi le modèle coopératif, souvent en coopération avec l'OIT.

Ces deux organisations participent, avec l'**Alliance Coopérative Internationale** (ICA, organisation du mouvement coopératif international) et l'ONU, au **Comité pour la promotion et le progrès des coopératives** (COPAC), créé en 1971 pour promouvoir le modèle coopératif, faciliter les collaborations et les échanges d'informations sur la thématique des coopératives.

En 2012, de nombreuses activités seront organisées dans le monde dans le cadre de l'année internationale, afin de « sensibiliser le public à la précieuse contribution des entreprises coopératives à la réduction de la pauvreté, la création d'emplois et l'intégration sociale »³. Le site internet créé spécifiquement pour l'occasion donne plus d'informations sur l'année internationale et les événements organisés :

<http://www.2012.coop>

notables de coopératives. Parmi les acteurs qui gravitent autour du commerce équitable, par exemple les acteurs financiers ou les chaînes qui distribuent les produits, se dégagent aussi un certain nombre de coopératives.

Enfin, une opportunité « temporelle » : l'année 2012, proclamée année internationale des coopératives par les Nations Unies, offre une excellente opportunité de creuser la thématique des coopératives. De la sorte, on pourra (re)découvrir une réalité économique bien ancrée historiquement et présentant un potentiel considérable d'inspiration pour l'avenir.

¹ SIBILLE, Hugues, GHEZALI, Tarik, *Démocratiser l'économie. Le marché à l'épreuve des citoyens*, Grasset, Mondes Vécus, Paris, 2010.

² Juan Somavia, Directeur général du BIT, cité par DELHOMMEAU, Tiphaine, *Développement durable, crise financière : quelle place pour les coopératives ?*, Pour la Solidarité, avril 2009, p.8.

³ Site internet de l'année internationale des coopératives, www.2012.coop.

LES COOPÉRATIVES : DES PRATIQUES ET DES PRINCIPES

« Les gens ne savent pas ce qu'est une coopérative ». Ces mots, empruntés au fondateur d'une jeune coopérative de travailleurs habitué à présenter le projet qu'il a contribué à mettre sur pieds à diverses parties prenantes, résumant à eux seuls le contexte dans lequel nous nous trouvons.

C'est peut-être à cause de cette méconnaissance du sujet que le terme « coopérative » est souvent utilisé de manière fautive ou imprécise. C'est notamment le cas au sein du mouvement du commerce équitable. Ainsi, dans ce mouvement, qui compte pourtant de nombreuses coopératives en son sein, certains ont tendance à considérer que toutes les organisations de petits producteurs du Sud sont des coopératives. On a par exemple pu lire fin 2011 sur le site de Fair Trade USA, organisation états-unienne de labellisation de produits issus du commerce équitable, que seules les coopératives pouvaient être certifiées sur base du standard de commerce équitable de Fairtrade International pour le café. Ce qui est faux, puisque ce standard s'applique en fait aux « organisations de petits producteurs », qui peuvent être structurées selon différentes modalités, dont celle de la coopérative. De même, dans une publication récente d'Oxfam-en-Belgique, il a été affirmé que « les producteurs du commerce équitable sont organisés en coopératives démocratiques »⁴, ce qui constitue une généralisation donnant l'impression que tous les producteurs de commerce équitable sont organisés en coopératives, ce qui n'est pas le cas.

Si même des organisations ayant

POIDS ÉCONOMIQUE GLOBAL ET RÉSISTANCE À LA CRISE

Au niveau des statistiques attestant du poids économique du secteur des coopératives, on retiendra qu'il est estimé que plus d'1 milliard de personnes sont membres de coopératives et que celles-ci fournissent plus de 100 millions d'emplois, soit un nombre d'emplois qui serait supérieur de 20% à celui des entreprises multinationales⁵. Le fait que le secteur organisé des coopératives soit tellement désireux de mettre en avant des chiffres démontrant que les coopératives pèsent un poids économique considérable – de même que la comparaison avec les multinationales sur le nombre d'emplois créés ! – est peut-être révélateur d'une recherche de reconnaissance sur le plan de l'efficacité économique. Quoi qu'il en soit, ces chiffres démontrent que les coopératives pèsent à l'heure actuelle un poids important.

D'autres données économiques penchent en faveur des coopératives par rapport au modèle de l'entreprise capitaliste. Comme celles qui concernent leur résistance à la crise financière qui a éclaté en 2008. Ainsi, une étude réalisée en 2009 pour l'OIT indique que les coopératives ont globalement mieux résisté à la crise que les entreprises capitalistes, notamment dans le secteur bancaire. Pour expliquer ce constat, les auteurs de l'étude pointent le fait que les coopératives bancaires appartiennent à leurs clients et que leurs stratégies sont donc moins déterminées par l'objectif de générer du profit pour les investisseurs et des bonus pour les cadres de l'entreprise⁶. Des contre-exemples non négligeables (faillite du groupe Arco en Belgique, difficultés rencontrées par la Caisse d'épargne et la Banque populaire en France⁷) montrent toutefois que certaines coopératives actives dans le domaine de la banque et de la finance n'ont pas été épargnées par la crise financière.

La réalité d'autres secteurs économiques semble cependant confirmer que les coopératives ont gardé une santé relativement meilleure que les entreprises conventionnelles. Ainsi, sur base de la consultation de ses coopératives membres, la CICOPA (Organisation Internationale des Coopératives de Production Industrielles, d'Artisanat et de Services) observait en juin 2011 que le secteur des coopératives affichait un meilleur bulletin que les entreprises conventionnelles sur le plan de la performance économique, de l'emploi et du maintien de l'activité, principalement dans les pays où le modèle coopératif est le mieux implanté (France, Espagne, Italie)⁸.

Le fait que les coopératives résistent assez bien à la crise est un élément méritant d'être pris en compte, car il permet de contribuer à l'objectif de « faire reculer les excès du capitalisme par le langage de la preuve et par la contagion »⁹.

des contacts réguliers avec des coopératives commettent ce genre d'erreur, entretenant ce faisant la confusion ambiante, il n'est pas

surprenant d'entendre que « *les gens ne savent pas ce qu'est une coopérative* ». Dans les lignes qui suivent, nous allons donc nous intéresser à ce qu'est une coopérative.

DES ACTEURS ÉCONOMIQUES D'UNE GRANDE DIVERSITÉ

Quel que soit l'angle d'approche choisi, le paysage des coopératives présente une diversité énorme.

Au niveau des activités menées par des coopératives, on trouve « un peu de tout ». Sur base des organisations sectorielles coexistant au sein de l'Alliance Coopérative Internationale (ICA), on peut identifier les domaines d'activité suivants : l'agriculture, la banque et le crédit, les consommateurs, la pêche, la santé, le logement, l'industrie et les services [catégorie qui inclut elle-même des activités très variées !], l'assurance, et le voyage. En fait, le modèle coopératif peut être adopté dans toutes les activités économiques.

La taille des coopératives est une autre dimension marquée par la diversité. Alors que certaines coopératives sont des organisations locales de petite taille gérant des sommes d'argent très réduites, d'autres sont des acteurs économiques de très grande taille, qui emploient un personnel nombreux et génèrent des sommes considérables.

Ainsi, en 2008, le groupe coopératif français Crédit Agricole affichait un chiffre d'affaires supérieur à 100 milliards de dollars, ce qui lui permettait d'occuper la première place du classement mondial des sociétés coopératives sur base de leur chiffre d'affaires. Derrière, on trouvait de nombreuses autres sociétés coopératives faisant figure de poids lourds de l'économie : le groupe Caisse d'Épargne (France) à la 2ème place puis, plus loin, Rabobank (Pays-Bas), Migros (Suisse), ou encore le groupe Mondragón (Espagne). Au total, les 300 entreprises coopératives au plus grand chiffre d'affaires totalisaient en 2008 des revenus de 1 600 milliards de dollars, soit une somme légèrement supérieure au PIB de l'Espagne et légèrement inférieure à celui de

la Russie la même année¹⁰. Notons au passage que le poids économique de ces grands groupes coopératifs est à double tranchant pour l'image des coopératives : d'un côté, il démontre l'adaptabilité et le potentiel économique de la forme coopérative. Mais, d'un autre côté, la faible connaissance par le grand public du statut de coopératives de ces groupes fait qu'on les assimile régulièrement à des entreprises conventionnelles¹¹. Or, une entreprise alternative qui ne se distingue pas visiblement des modèles conventionnels d'entreprise perd certainement une partie de sa force de proposition.

UNE CONSTANTE : LE MODÈLE COOPÉRATIF

Face à la grande diversité des acteurs et des domaines d'activité, on peut se demander ce qu'il y a de commun à toutes les coopératives. Le point commun se situe au niveau du mode d'organisation de l'activité économique et des buts poursuivis par cette activité, que reflètent assez bien les principes coopératifs définis au sein de l'ICA (voir ci-dessous). L'histoire particulière de la définition de ces principes mérite qu'on s'arrête sur une expérience pionnière initiée dans l'Angleterre du 19ème siècle.

LA SOCIÉTÉ DES EQUITABLES PIONNIERS DE ROCHDALE

Le « modèle original » a vu le jour dans l'Angleterre du 19ème siècle, avec la création d'une coopérative de consommation¹². En 1844, 28 tisserands de la ville de Rochdale, située à proximité de Manchester, se réunissent au sein la « Société des Equitables Pionniers de Rochdale » et ouvrent un magasin coopératif. Leur objectif est de garantir aux membres de la coopérative des prix raisonnables et une bonne qualité de produits. Le modèle connaît une croissance fulgurante : la Société des Equitables Pionniers compte plus de 10 000 membres en 1880. Plus important : la coopérative initie une dynamique qui la dépasse largement, puisque les coopératives de consommation anglaises comptent plus d'un million de membres au début du 20ème siècle !

Pourtant, la coopérative de Rochdale n'est pas la première coopérative de l'histoire. En fait, l'apport des Equitables Pionniers au mouvement coopératif se situe ailleurs : ce sont en effet eux qui ont défini formellement les premiers principes coopératifs, qui seront par la suite repris et actualisés par l'ICA. Le modèle voulu par les Equitables Pionniers est particulièrement intéressant pour l'ambition de ses fondateurs, qui sont parvenus à théoriser leurs pratiques et à définir un mode d'organisation applicable à tous les domaines de l'économie. Leurs propres activités ne se sont d'ailleurs pas limitées au seul domaine de la consommation, puisqu'ils ont aussi développé des activités dans des secteurs aussi variés que le logement, la production industrielle, l'agriculture et l'éducation.

Le caractère novateur de l'expérience pionnière de Rochdale apparaît encore davantage quand celle-ci est replacée dans son contexte historique. En pleine Révolution Industrielle, les Equitables Pionniers se sont ouvertement opposés aux idées capitalistes et ont mis en place un modèle économique viable basé sur l'adhésion ouverte à tous et sur un mode de décision démocratique. Et cela 74 ans avant que les femmes britanniques conquièrent le droit de vote et alors que seul 1 homme britannique sur 7 jouissait du droit de vote ! D'une certaine manière, la coopérative de Rochdale a permis à la démocratie économique de voir le jour en Angleterre bien avant la démocratie politique. Cet exemple montre aussi que l'idée de démocratiser l'économie n'est pas neuve et peut s'appuyer sur des expériences concrètes portées par des citoyens à la recherche de plus de justice.

LES SEPT PRINCIPES COOPÉRATIFS DE L'ICA

Depuis sa fondation, l'Alliance Coopérative Internationale (ICA), organisation regroupant des coopératives du monde entier actives dans tous les secteurs de l'économie, compte dans ses missions l'actualisation et l'interprétation des principes coopératifs définis dans un premier temps par la coopérative pionnière de Rochdale, qu'a repris l'ICA dans la « déclaration

sur l'identité coopérative » de 1895. L'ICA a réalisé cette tâche d'actualisation à plusieurs reprises : en 1937, en 1966 et enfin en 1995, à l'occasion du centenaire de l'organisation. L'objectif des participants au dernier effort d'actualisation a été de revitaliser le mouvement coopératif et de lui donner des perspectives pour l'avenir, en se basant sur la longue tradition coopérative¹³. Les principes sont indissociables des **valeurs coopératives** : « l'entraide, la responsabilité personnelle, la démocratie, l'égalité, l'équité, la solidarité ainsi qu'une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme »¹⁴.

Le mouvement coopératif a mené sa dernière révision des principes coopératifs en faisant le constat qu'il traversait une triple crise : (1) une crise de crédibilité, les coopératives devant encore faire la preuve de leur viabilité en tant qu'entreprises ; (2) une crise de gouvernance, provenant des tensions entre le besoin de maintenir une participation active des membres et le besoin de limiter le pouvoir technocratique des cadres dirigeants, dans des sociétés coopératives atteignant parfois une taille considérable ; (3) une crise idéologique, provenant de doutes sur la raison d'être des coopératives et sur leur différence par rapport aux entreprises organisées sous d'autres formes¹⁵. Nous verrons plus loin que ces questionnements ne sont pas sans rappeler ceux qui traversent le mouvement du commerce équitable, dans la mesure où ils émergent des tensions entre la croissance économique et le maintien de valeurs alternatives fortes concernant la manière de mener des activités économiques.

Ci-dessous, nous avons repris les principes coopératifs tels que définis par l'ICA. Afin de bien montrer l'intérêt de ces principes dans la perspective de l'exploration d'une alternative économique, nous avons repris la distinction opérée par SAWB dans le « Dossier de l'économie sociale » consacré aux coopératives entre ces principes coopératifs et les « principes capitalistes »¹⁶. Ces derniers n'ont évidemment pas fait l'objet d'une déclaration formelle par les acteurs du capitalisme, mais

ils peuvent être déduits de l'action des entreprises capitalistes.

1. ADHÉSION VOLONTAIRE ET OUVERTE À TOUS

« Les coopératives sont des organisations fondées sur le volontariat et ouvertes à toutes les personnes aptes à utiliser leurs services et déterminées à prendre leurs responsabilités en tant que membres, et ce sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race, l'allégeance politique ou la religion ».

Ce premier principe coopératif s'oppose à un principe capitaliste d'**adhésion conditionnée**, selon lequel les entreprises ouvrent leur capital en vertu des conditions fixées par les propriétaires et selon lequel c'est le **patrimoine** qui est la condition de la participation.

2. POUVOIR DÉMOCRATIQUE EXERCÉ PAR LES MEMBRES

« Les coopératives sont des organisations démocratiques dirigées par leurs membres qui participent activement à l'établissement des politiques et à la prise de décisions. Les hommes et les femmes élus comme représentants des membres sont responsables devant eux. Dans les coopératives de premier niveau, les membres ont des droits de vote égaux en vertu de la règle « un membre, une voix » : les coopératives d'autres niveaux sont aussi organisées de manière démocratique ».

Dans une entreprise capitaliste, le **pouvoir est proportionnel aux parts de propriété détenues**. Les plus gros investisseurs sont donc prépondérants dans la prise de décision.

3. PARTICIPATION ÉCONOMIQUE DES MEMBRES

« Les membres contribuent de manière équitable au capital de leurs coopératives et en ont le contrôle. Une partie au moins de ce capital est habituellement la propriété commune de la coopérative. Les membres ne bénéficient habituellement que d'une rémunération limitée du capital souscrit comme condition de leur adhésion. Les membres affectent les excédents à tout ou partie des objectifs suivants

: le développement de leur coopérative, éventuellement par la dotation de réserves dont une partie au moins est impartageable, des ristournes aux membres en proportion de leurs transactions avec la coopérative et le soutien d'autres activités approuvées par les membres ».

Dans une entreprise capitaliste, la participation économique est celle des **actionnaires**, que l'entreprise doit rémunérer par des dividendes versés annuellement. Le réinvestissement dans l'entreprise, l'amélioration du produit ou du service et la juste rémunération des salariés sont subordonnés aux objectifs fixés en termes de dividendes des actionnaires.

4. AUTONOMIE ET INDÉPENDANCE

« Les coopératives sont des organisations autonomes d'entraide, gérées par leurs membres. La conclusion d'accords avec d'autres organisations, y compris des gouvernements, ou la recherche de fonds à partir de sources extérieures, doit se faire dans des conditions qui préservent le pouvoir démocratique des membres et maintiennent l'indépendance de leur coopérative ».

De leur côté, les entreprises capitalistes sont « **des organisations autonomes d'enrichissement personnel de leurs actionnaires** »¹⁷. Les accords et négociations avec d'autres acteurs visent à favoriser le profit des actionnaires.

5. EDUCATION, FORMATION ET INFORMATION

« Les coopératives fournissent à leurs membres, leurs dirigeants élus, leurs gestionnaires et leurs employés, l'éducation et la formation requises pour pouvoir contribuer effectivement au développement de leur coopérative. Elles informent le grand public, en particulier les jeunes et les dirigeants d'opinion, sur la nature et les avantages de la coopération ».

Chez les entreprises capitalistes, la formation des dirigeants, des cadres et des salariés est organisée pour réaliser **des objectifs de hausse de productivité**. La communication de l'entreprise vers

l'extérieur vise à promouvoir le modèle de l'entreprise privée, à attirer des clients par le marketing. L'action des entreprises dans le champ politique se fait via le lobby, avec l'objectif d'orienter les décisions politiques en leur faveur.

6. COOPÉRATION ENTRE LES COOPÉRATIVES

« Pour apporter un meilleur service à leurs membres et renforcer le mouvement coopératif, les coopératives œuvrent ensemble au sein de structures locales, nationales, régionales et internationales ».

Du côté de l'économie capitaliste, c'est **la concurrence entre entreprises** qui domine. Les structures au sein desquelles les entreprises se regroupent visent à défendre leur modèle et les intérêts des investisseurs.

7. ENGAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTÉ

« Les coopératives contribuent au développement durable de leur communauté dans le cadre d'orientations approuvées par leurs membres ».

Dans les principes capitalistes, la perspective est inversée, puisque c'est **la communauté qui est censée s'engager envers les entreprises** et contribuer à leurs profits. De ce point de vue, l'objectif des poli-

tiques publiques doit être de favoriser le haut rendement des investissements.

DES PRINCIPES DYNAMIQUES

Les principes coopératifs ne sont pas conçus comme une vérité absolue gravée dans la pierre. Ils ont été actualisés à plusieurs reprises et le seront encore quand le mouvement coopératif en ressentira le besoin. Aussi, ils constituent davantage une liste, réalisée sur base de l'expérience et d'un sens commun largement partagé dans le mouvement coopératif, qu'un guide pour l'action¹⁸. Les principes ne peuvent donc pas être détachés des pratiques quotidiennes des coopératives du monde entier.

⁴ Dossier de campagne d'Oxfam-en-Belgique *Crises alimentaire & climatique - Investir dans l'agriculture climatique durable*, publié en juin 2011 sur le site <http://www.cultivons.be>, p.27.

⁵ Source: ICA, <http://www.ica.coop/co-op/statistics.html>

⁶ BIRCHALL, Johnston, HAMMOND KETILSON, Lou, *Resilience of the Cooperative Business Model in Times of Crisis*, International Labour Organization, 2009, p.3.

⁷ Sur les sérieuses difficultés rencontrées par ces deux groupes bancaires coopératifs français – et sur leur dérive vers une prise de risques excessifs – voir l'article de FREMEAUX, Philippe, « Banques coopératives : qu'allaient-elles

faire dans cette galère ? », *Alternatives Economiques*, n°281, juin 2009.

⁸ CICOPA, In spite of hardships, cooperatives in industry and services remain resilient to the crisis and its consequences, Third annual report on the crisis, Juin 2011, http://www.cicopa.coop/IMG/pdf/REPORT_ON_CRISIS_EN.pdf

⁹ SIBILLE, Hugues, GHEZALI, Tarik, op. cit., p.31.

¹⁰ INTERNATIONAL CO-OPERATIVE ALLIANCE, *Global300 Report 2010. The world's major co-operatives and mutual businesses*, consultable sur le site internet <http://www.ica.coop>

¹¹ DELHOMMEAU, Tiphaine, op. cit., p.33.

¹² Les informations qui suivent sur la Société des Equitables Pionniers de Rochdale proviennent du document de SAW-B, *Coopératives : un modèle tout terrien*, Les dossiers de l'économie sociale, 2011, pp.30-31 et de l'article Rochdale's pioneering business publié le 20 juillet 2010, sur le site de BBC NEWS, <http://www.bbc.co.uk/news>

¹³ BIRCHALL, Johnston, « Co-operative Principles Ten Years On », *Review of International Co-operation*, International Co-operative Alliance, Vol.98, n°2, 2005, p.45.

¹⁴ Valeurs citées en français dans la Recommandation 193 de l'OIT.

¹⁵ BIRCHALL, Johnston, loc. cit.

¹⁶ SAW-B, *Coopératives : un modèle tout terrien*, Les dossiers de l'économie sociale, 2011.

¹⁷ *Idem.*, p.43.

¹⁸ *Idem.*, p.46.

DAMNET, « VOTRE INFORMATIQUE EN MARCHÉ »

Le fournisseur de services informatiques d'Oxfam-Magasins du monde est une coopérative. Damnet, coopérative qui offre ses services à des parcs informatiques de 10 à 200 ordinateurs, a fêté ses 10 ans en 2011 et démontre que le modèle coopératif peut être une formule gagnante dans le domaine de l'informatique.

Les coopérateurs de Damnet sont de trois types :

o Les travailleurs associés : après un an d'ancienneté, chaque travailleur propose sa candidature à l'assemblée générale qui suit. Si devenir coopérateur n'est pas une obligation formelle (ce qu'interdirait de toute façon la loi belge), la philosophie de Damnet fait que le passage de chaque travailleur au statut d'associé va de soi.

o Des personnes physiques externes : ces personnes ont trouvé chez Damnet la possibilité d'investir des fonds dans un projet économique alternatif.

o Des personnes morales.

Le mode de décision de la coopérative repose sur le principe « 1 personne = 1 voix ». Le poids de chacun ne dépend donc pas du capital investi dans le projet, contrairement à ce qu'on peut observer dans une entreprise capitaliste.

En 2011, les travailleurs associés détenaient 31% du capital et 34% du pouvoir décisionnel de la coopérative. A terme, l'objectif est d'atteindre un équilibre entre les voix détenues par les travailleurs associés et celles détenues par les personnes physiques et morales externes.

Conformément à la législation en vigueur en Belgique, le dividende perçu chaque année par les coopérateurs est plafonné à 6%. Jusqu'à présent, les coopérateurs ont d'ailleurs reçu chaque année un dividende de 6%. Pour Damnet, le modèle coopératif doit permettre de **gérer autrement le capital**, sans pour autant priver les coopérateurs d'un retour sur leur investissement. Le choix de rémunérer le capital investi est aussi justifié par un raisonnement économique : la rémunération des coopérateurs a permis à Damnet de se constituer des fonds propres relativement importants. Grâce à cela, la coopérative dispose de liquidités sans devoir emprunter à des banques, à des taux qui pourraient d'ailleurs dépasser 6%.

Les clients de Damnet se répartissent en deux grandes catégories, qui pèsent approximativement le même poids et dont la croissance est symétrique. On trouve d'une part une clientèle composée d'acteurs du secteur non-marchand, avec notamment des organisa-

tions actives dans l'économie sociale et des organisations non-gouvernementales. Le fait que Damnet soit une coopérative joue souvent un rôle dans le choix de ces clients et il n'est donc pas nécessaire de réaliser un grand travail de prospection pour attirer cette clientèle « alternative ». Dans ce cas de figure, l'identité de coopérative permet de bénéficier d'un capital sympathie auprès d'une certaine clientèle. L'originalité de Damnet lui permet également de bénéficier d'un intérêt de la part des médias locaux.

L'autre catégorie de clients regroupe des entreprises « classiques », pour lesquelles l'organisation sous forme coopérative de leur fournisseur de services n'a pas de réelle importance. Damnet ne met d'ailleurs pas en avant son identité coopérative dans ses contacts avec cette clientèle. Ici, c'est davantage l'efficacité de l'entreprise qui compte. Aussi, afin de montrer que son modèle coopératif « marche », le rapport d'activités annuel de Damnet contient un nombre important de données chiffrées faisant apparaître clairement le succès économique de l'entreprise depuis sa création.

La principale source d'inspiration de Damnet est le modèle français des Scop (Sociétés coopératives et participatives). Damnet regrette d'ailleurs que le cadre belge ne soit pas aussi favorable que le cadre français au développement du modèle coopératif. C'est pourquoi Damnet appelle les pouvoirs publics à soutenir le développement des coopératives: « *en 2010, Damnet a fait 84.000 euros de bénéfice et a reversé 30.000 euros d'impôts des sociétés. Un grand groupe mondial implanté en Belgique dont nous taillons le nom¹⁹ a lui fait 1 milliard d'euros de bénéfice et a payé 6.000 euros d'impôts* »²⁰. En novembre 2011, des représentants de la coopérative ont profité de l'année internationale des coopératives pour interpeler directement le Ministre-Président wallon Rudy Demotte et appeler les autorités wallonnes à apporter leur soutien aux « *alternatives économiques démocratiques et performantes* » que constituent les coopératives.

Sources : entretien avec Jean-François Coutelier, fondateur et administrateur délégué de Damnet ; site internet de Damnet : www.damnet.be

¹⁹ Il s'agit d'Arcelor Mittal.

²⁰ DAMNET, <http://www.damnet.be/news/41-econo-autrement.html>

COMMERCE ÉQUITABLE ET COOPÉRATIVES : VERS DES RENFORCEMENTS MUTUELS ?

DEUX DÉMARCHES COMPLÉMENTAIRES DANS LEUR ESSENCE ET LEURS PRINCIPES

Quand on évoque les coopératives et le commerce équitable, il est important de garder à l'esprit que l'on a affaire à deux « objets » de natures bien différentes. En effet, si le terme « coopérative » fait référence à une forme organisationnelle donnée, le terme « commerce équitable » désigne quant à lui un processus, une manière de faire du commerce selon certains principes²¹. Le fait que les deux objets soient de natures différentes explique peut-être partiellement pourquoi ils peuvent, dans certaines circonstances, donner l'impression de prendre des chemins différents. Cela étant, le choix de s'organiser sous forme coopérative pour mener une activité économique et le choix du commerce équitable comme orientation commerciale ne se font jamais par hasard. Derrière ces choix, il y a en effet des principes et des valeurs donnés. Et, dans leur ensemble, les valeurs et les principes qui fondent le mouvement coopératif et le mouvement du commerce équitable présentent une grande complémentarité.

Cela n'est guère étonnant quand on connaît **les raisons** qui ont conduit à la fondation de ces mouvements : la recherche d'une alternative à l'organisation capitaliste de l'économie dans le cas des coopératives (cf. la Société des Équitables Pionniers de Rochdale) et la recherche d'une alternative à des pratiques commerciales injustes pour les pe-

tits producteurs du Sud dans le cas du commerce équitable.

Sur le plan des principes, les liens entre les coopératives et le commerce équitable sont évidents et ont déjà été mis en évidence. Ainsi, en 2005, dans un document commun, l'OIT et l'ICA constataient que « *les principes du commerce équitable sont compatibles avec ceux des coopératives. Dans les deux cas, le but ultime est d'améliorer les conditions de vie des travailleurs* »²².

Nous avons vu plus haut que l'Alliance Coopérative Internationale a réalisé un travail de définition des valeurs et principes coopératifs. Un travail similaire a été réalisé au sein de WFTO, l'Organisation Mondiale du Commerce Équitable, qui regroupe des organisations de commerce équitable du Nord et du Sud. Dans leur comparaison des principes de commerce équitable de WFTO et des principes coopératifs de l'ICA, Erbin Crowell et Darryl Reed ont fait apparaître une grande complémentarité²³. Ainsi, le principe du commerce équitable visant la création d'opportunités pour les producteurs marginalisés économiquement est proche des principes coopératifs de participation économique des membres et d'engagement envers la communauté. Quant au principe de transparence et de crédibilité du commerce équitable, il peut être aisément relié aux principes coopératifs de participation économique des membres et de coopération entre les coopératives.

Dans les faits aussi, la complémentarité du processus « commerce équitable » et du mode d'organisation « coopérative » apparaît très clairement. Le mouvement du

commerce équitable doit en effet une bonne partie de son développement des dernières décennies à l'implication de coopératives convaincues de l'intérêt du commerce équitable. C'est ce que nous allons voir dans les lignes qui suivent.

COMMERCE ÉQUITABLE ET COOPÉRATIVES DANS LE SUD

Quand on parle de coopératives et de commerce équitable, on pense d'abord aux producteurs du Sud organisés en coopératives.

Benjamin Huybrechts note que l'exigence originale du commerce équitable voulant que les producteurs soient propriétaires de leur organisation a *de facto* favorisé la forme coopérative, sans empêcher l'existence d'autres formes organisationnelles plus adaptées à certains contextes²⁴. Le choix d'autres formes organisationnelles viendrait en partie du fait que, dans certains pays du Sud, une image négative est attachée à la forme coopérative. En Afrique, en Asie et dans les Caraïbes, la forme coopérative moderne a été implantée par les puissances colonisatrices pour faciliter l'exportation de matières premières vers les métropoles, selon des modalités paternalistes plus orientées vers les intérêts des entreprises et des gouvernements coloniaux que vers ceux des membres des coopératives. Après les indépendances, beaucoup de gouvernements ont vu les coopératives comme des outils pour atteindre leurs objectifs. Ils ont dès lors exercé un contrôle sur les coopératives, en contradiction fla-

COOPÉRATIVE ET COMMERCE ÉQUITABLE DANS LE SUD : L'EXEMPLE DE COOPEALNOR

Les produits du commerce équitable vendus dans les Magasins du monde-Oxfam proviennent en grande partie de coopératives du Sud. C'est plus le cas pour les produits alimentaires, issus d'organisations de paysans, que pour les produits d'artisanat, où la structuration en groupes informels est plus répandue.

L'une de ces coopératives est Coopealnor, « Coopérative agricole du littoral Nord », qui réunit des agriculteurs du Nord de l'état de Bahia (Brésil). Elle vend du jus d'orange et de fruit de la passion à ses partenaires européens, ainsi qu'aux écoles publiques de sa région. Les membres de la coopérative vendent également des fruits et des légumes sur le marché local.

Les paysans membres de la coopérative participent à la prise de décision à travers l'assemblée générale et des réunions de « noyaux » thématiques (sur le commerce équitable, la production biologique, le marché local, les marchés publics et la certification). Par ailleurs, tous les trois ans, l'assemblée générale de la coopérative élit six membres pour participer au comité de direction et six autres pour participer au comité financier de Coopealnor. Ces comités présentent le rapport de leurs activités à l'assemblée générale annuelle, pour évaluation et approbation par les membres.

Les principaux bénéfices individuels que les membres de Coopealnor tirent de leur participation à la coopérative se situent au niveau de l'acquisition de compétences : sur le plan technique (notamment sur l'agriculture biologique), sur le fonctionnement du marché, ou encore sur le calcul des coûts de production. L'acquisition de ces compétences par les coopérateurs permet de renforcer le pouvoir de négociation de la coopérative et de générer une rémunération plus importante pour la production.

L'exemple de Coopealnor montre l'importance de la dimension collective pour une organisation de paysans : c'est elle qui leur permet d'accéder à des marchés internationaux et de bénéficier de certaines politiques publiques. La participation à une coopérative est d'ailleurs perçue chez Coopealnor comme l'un des seuls moyens pour un paysan brésilien d'améliorer sa qualité de vie.

Sur le plan des relations avec les autres coopératives, les responsables de Coopealnor valorisent particulièrement les relations avec les autres coopératives paysannes, avec lesquelles il est possible d'échanger des expériences et de créer des alliances pour s'adresser d'une seule voix aux pouvoirs publics.

Pour les responsables de Coopealnor, la participation au commerce équitable et l'organisation sous forme de coopérative sont deux éléments complémentaires. Les ventes sur le marché du commerce équitable représentent la principale source de recettes de Coopealnor et fournissent à la coopérative les moyens lui permettant de développer d'autres activités et de renforcer sa structuration.

Coopealnor porte une conception ambitieuse du commerce équitable, qui va au-delà de la nécessité de garantir les droits des travailleurs, puisqu'elle inclut une exigence en termes de participation des producteurs. Selon cette conception, l'implication d'entreprises privées conventionnelles dans le commerce équitable, le manque de transparence et la faible participation effective des membres de certaines coopératives entrent en contradiction avec le commerce équitable.

Source : *entretien avec Josete da Silva et Rafael Cezimbra, respectivement gérante et assistant technique chez Coopealnor.*

grante avec l'idée de coopératives appartenant à leurs membres²⁵.

Ces réserves provenant de conditions historiques données (en fait, de politiques sur les coopératives opposées aux valeurs et principes coopératifs) n'empêchent pas le modèle coopératif de présenter un grand intérêt pour les producteurs du Sud inscrits dans le commerce équitable. Plus précisément, la combinaison du commerce équitable et de la forme d'organisation coopérative permet de rompre avec un schéma selon lequel un petit nombre de gros acheteurs profitent de leur position dans la filière commerciale pour imposer des

conditions commerciales défavorables à un grand nombre de petits producteurs isolés, ainsi qu'à un grand nombre de consommateurs individuels.

Avec le commerce équitable et la constitution de coopératives, les producteurs acquièrent un accès direct aux marchés du Nord et prennent la place qu'occupaient des intermédiaires dans la filière commerciale, ce qui leur permet de gagner une plus grande autonomie et une plus grande proportion de la valeur finale de leurs produits²⁶. De leur côté, les consommateurs, en posant le choix du commerce équitable, peuvent apporter un soutien

à des projets de développement local menés par des organisations de producteurs. Pour les coopératives de producteurs impliquées dans le commerce équitable, le commerce équitable joue principalement un rôle d'appui au projet collectif et démocratique de développement que représente la coopérative²⁷. Ainsi, plutôt que de se situer à l'échelle des revenus des producteurs individuels, l'impact du prix juste du commerce équitable se situerait donc avant tout au niveau collectif de la coopérative, qui est en mesure de dégager une marge pouvant être investie dans des projets bénéficiant à l'ensemble de ses membres²⁸.

COMMERCE ÉQUITABLE ET COOPÉRATIVES DANS LE NORD

Le mouvement coopératif a joué un rôle important dans l'essor du commerce équitable dans les pays du Nord, et cela dans des domaines d'activités plus variés que dans le Sud.

On trouve d'abord des coopératives parmi les organisations de commerce équitable qui importent des produits du Sud. Dans son analyse d'une soixantaine d'organisations de commerce équitable de quatre pays européens, Benjamin Huybrechts a constaté que 22% d'entre elles étaient des coopératives²⁹. Il faut toutefois noter que de grandes différences existent entre ces coopératives, parmi lesquelles on retrouve autant des coopératives de travailleurs comme la coopérative états-unienne Equal Exchange ou la Scop Ethiquable France que des sociétés coopératives multi-stakeholder qui ont vu le jour essentiellement parce que le cadre dans lequel elles évoluent a contraint leurs fondateurs à quitter la forme d'association sans but lucratif (asbl). Ainsi, en Belgique, les bailleurs de fonds publics appréciaient peu la réunion d'activités commerciales et d'activités associatives subsidiées au sein d'une seule entité. La forme d'asbl présente aussi des limites au niveau de la possibilité d'attirer des capitaux. C'est donc surtout une vision pragmatique qui a mené à la création de SCRL (sociétés coopératives à responsabilité limitée) aux côtés des asbl Oxfam-Wereldwinkels, Miel Maya et Max Havelaar.

Dans le secteur de la distribution, des coopératives de consommateurs ont joué un rôle clé en permettant au commerce équitable de prendre une plus grande place dans les habitudes de consommation dans plusieurs pays européens. C'est le cas dans des pays comme le Royaume-Uni, l'Italie ou la Suisse, où des groupes coopératifs actifs dans la grande distribution ont joué un rôle moteur sur le marché national. Des chaînes de supermarché comme the Co-operative Group, Legacoop (sous le nom COOP) ou Migros ont décidé très tôt de vendre des produits équitables et offrent encore une large gamme équitable à

leurs clients. Il semblerait que, pour les coopératives actives dans la distribution, vendre des produits issus du commerce équitable soit un moyen de montrer leur « différence coopérative » par rapport à des entreprises développant des programmes de responsabilité sociale³⁰.

Des coopératives ont une action dans le commerce équitable dans d'autres domaines encore et les exemples pourraient être multipliés aisément. Citons la Fondation Rabobank, qui apporte un soutien à des coopératives de producteurs sur le

plan financier. Ou des coopératives états-uniennes menant des programmes d'assistance technique bénéficiant à des organisations de producteurs. Ou encore Socodevi, un réseau canadien de coopératives actives dans la coopération au développement, qui aide des organisations du Sud à accéder au marché du commerce équitable et participe à des projets établissant des relations commerciales entre coopératives et à l'établissement de joint ventures Nord-Sud entre coopératives³¹.

LES PLANTATIONS CONTRE LES COOPÉRATIVES ? UN CHEMIN RISQUÉ POUR LE COMMERCE ÉQUITABLE

A ses origines, le commerce équitable visait une seule grande catégorie de producteurs du Sud : les organisations de « petits producteurs », dans lesquelles des petits producteurs se regroupent afin de profiter des avantages que leur procure la création d'une structure commune pour réaliser leurs activités productives et commerciales. Ces organisations ne sont pas toutes des coopératives, mais toutes ont en commun la mise en place d'un mode décisionnel démocratique, qui permet à tous les membres de participer à la prise de décision au sein de leur organisation. Ces producteurs sont donc non seulement les bénéficiaires du projet de commerce équitable, mais aussi les acteurs qui décident des orientations de leur organisation, notamment pour ce qui concerne l'affectation des revenus générés par les ventes.

Le choix de faire entrer les plantations dans le système de certification équitable a sans aucun doute représenté une étape majeure dans les mutations du commerce équitable vers une activité de plus en plus adaptée au fonctionnement des entreprises multinationales. Celles-ci dominent le commerce mondial et souhaitent occuper elles aussi l'espace de la consommation éthique, essentiellement pour des questions d'image. Les plantations, qui sont de grandes exploitations fonctionnant avec une main d'œuvre salariée, ne peuvent pas donner lieu au même processus collectif démocratique que les organisations de petits producteurs. Autrement dit, les plantations et les organisations de petits producteurs correspondent à des modes très différents d'organisation du travail. A l'heure actuelle, la certification des plantations se limite à quelques produits, comme les bananes et les fleurs. Toutefois, Fair Trade USA, organisation nord-américaine de labellisation, proposera bientôt une certification équitable pour les plantations de café, répondant ainsi à la demande de grandes entreprises américaines.

La certification équitable des plantations permet peut-être d'améliorer les conditions de travail des travailleurs agricoles de ces plantations. Mais il est inacceptable qu'un tel résultat soit atteint en menaçant dangereusement des acteurs qui mettent en place une alternative économique démocratique. Or, lorsque des plantations et des organisations de petits producteurs certifiées équitables sont de facto mises en concurrence sur un même marché, dans la mesure où le même label de commerce équitable figure sur les produits vendus aux consommateurs, c'est au détriment des organisations de petits producteurs. Celles-ci ne peuvent en effet pas rivaliser avec des plantations conçues pour répondre aux exigences de la grande distribution. Si cette tendance se poursuit, les organisations de petits producteurs risquent d'être marginalisées à l'intérieur même du système de certification du commerce équitable.

COOPÉRATIVE ET COMMERCE ÉQUITABLE DANS LE NORD : L'EXEMPLE D'ETHIQUABLE BENELUX

Ethiquable Benelux est une coopérative avec laquelle Oxfam-Magasins du monde entretient des liens étroits, puisque les Magasins du monde-Oxfam wallons et bruxellois vendent plus de 30 produits Ethiquable.

Ethiquable Benelux est une coopérative récente, créée dans le sillage de la Scop (Société coopérative et participative) française Ethiquable. Cette dernière importe des produits alimentaires dans le cadre du commerce équitable depuis 2003 et fait partie des acteurs les plus importants du paysage français du commerce équitable. Ethiquable Benelux n'est pas une filiale d'Ethiquable France, puisqu'il s'agit d'une coopérative distincte, qui adapte en quelque sorte au cadre belge le modèle de la Scop choisi par Ethiquable en France.

Dans les Scop françaises, les travailleurs ont l'obligation légale de devenir coopérateurs dans les deux ans qui suivent leur entrée en fonction. Les implications de cette obligation de prendre des parts dans la coopérative sont loin d'être anodines, puisqu'elle donne lieu au prélèvement régulier d'une somme sur les salaires des travailleurs, somme qui est investie sous forme de parts détenues par le travailleur dans la coopérative. Lorsqu'un travailleur quitte son emploi, il perd automatiquement le statut de coopérateur et récupère la somme d'argent qu'il a investie dans la Scop. Dans ce cadre, les personnes physiques ne travaillant pas dans la Scop ne peuvent pas faire partie des coopérateurs.

En Belgique, il serait illégal d'obliger les travailleurs à devenir membres de la coopérative pour laquelle ils travaillent. Cependant, Ethiquable Benelux se veut avant tout une coopérative de travailleurs. Il est prévu que, quand la coopérative réalisera des bénéfices, 35% de ceux-ci seront redistribués aux travailleurs. 15% des bénéfices seront répartis entre les coopérateurs, avec un dividende annuel de pouvant pas dépasser 6%, conformément à la loi sur les sociétés coopératives. Les coopérateurs sont de deux types : il existe ainsi des parts de type A, réservées aux travailleurs, et des parts de type B, qui peuvent être acquises par des coopérateurs extérieurs. Quant aux 50% de bénéfices restants, ils devront être investis dans la coopérative et dans les projets d'organisations partenaires du Sud. L'application d'un principe simi-

laire par Ethiquable France a par exemple permis de financer l'achat d'une décortiqueuse de noix par une organisation ivoirienne, ou d'octroyer un prêt à une organisation de producteurs du Salvador.

Le fonctionnement d'Ethiquable Benelux influence directement le recrutement de nouveaux travailleurs : quand ils s'engagent, ceux-ci doivent accepter des salaires relativement bas, en sachant que l'obtention de bons résultats économiques par la coopérative leur procurera automatiquement un avantage financier. Selon l'un des fondateurs de la coopérative, cette pratique concourt à instaurer un climat positif de solidarité entre les travailleurs et joue en faveur de la santé économique de la coopérative, dans la mesure où tous les travailleurs ont directement intérêt à ce qu'Ethiquable réalise des bénéfices.

Pour Ethiquable, la forme coopérative est considérée comme un moyen de porter un projet économique mettant l'humain au centre de l'activité, où l'argent n'est pas une finalité mais un moyen. Le choix de la forme coopérative répond aussi à une volonté de s'organiser selon les mêmes modalités que les organisations du Sud dont la coopérative importe les produits. Ethiquable ne travaille en effet qu'avec des organisations de producteurs structurées sous une forme démocratique, dont une grande partie sont des coopératives. Selon les responsables d'Ethiquable, la structuration des organisations de producteurs en coopératives présente un avantage en termes d'efficacité, dans la mesure où chaque producteur s'engage par rapport aux autres membres de la coopérative et est donc tenu de respecter son engagement vis-à-vis du collectif.

L'identité coopérative a, jusqu'ici, peu été publiquement mise en avant par Ethiquable Benelux. Vu le faible niveau de connaissance des Belges sur le thème des coopératives, les responsables d'Ethiquable ne sont pour l'heure pas sûrs qu'il soit possible de bénéficier d'une image positive sur base de l'identité coopérative de leur projet.

Source : *entretien avec Vincent De Grelle, administrateur délégué d'Ethiquable Benelux.*

UN DÉFI COMMUN : CONCILIER VALEURS ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Comme le montrent les actions complémentaires de coopératives du Nord et du Sud, le commerce équitable offre une excellente op-

portunité de concrétiser le principe coopératif visant à renforcer la coopération entre les coopératives. Les pratiques des coopératives inscrites dans le commerce équitable font aussi apparaître une grande complémentarité entre le commerce équitable et les coopératives. Toutefois, d'autres aspects des pratiques du commerce équitable,

comme le choix de Fairtrade International de certifier des plantations faisant directement concurrence à des organisations de producteurs, entrent directement en contradiction avec les principes et les intérêts du mouvement coopératif. Mais le danger vient aussi de l'intérieur. Ces dernières années, des coopératives ont pris, en vue de dévelop-

per leur activité économique, des voies apparemment contradictoires avec les principes coopératifs qu'elles sont pourtant censées appliquer.

Dans le cas des deux mouvements, il semble que le défi à relever par les acteurs souhaitant démocratiser l'économie concerne le maintien de valeurs et de principes forts, dans un contexte de croissance des activités économiques. Si certains acteurs économiques font le choix d'adapter le commerce équitable et le modèle d'organisation coopérative pour les rendre plus compatibles avec le modèle capitaliste dominant, ces initiatives conçues pour être des alternatives concrètes perdront malheureusement une grande partie de leur pertinence.

COMMERCE ÉQUITABLE : AVEC LES MULTINATIONALES OU AVEC L'ÉCONOMIE SOCIALE ?

Le prêtre néerlandais Francisco VanderHoff, qui a joué un rôle majeur dans la création du label de commerce équitable Max Havelaar, pose un constat très critique sur l'évolution du commerce équitable : « Depuis la fondation de Max Havelaar en 1988, le mouvement du commerce équitable s'est développé et diversifié selon de nombreuses modalités différentes, dont certaines n'ont pas été positives »³². Selon VanderHoff, certains acteurs du commerce équitable au Nord « oublient » d'écouter leurs partenaires du Sud. En raison du déficit démocratique qui en résulte, les acteurs du Nord se trompent de cible et cherchent à lutter de manière paternaliste contre la pauvreté, alors que celle-ci est précisément la conséquence du manque de contrôle démocratique des producteurs sur les filières commerciales dans lesquelles ils s'insèrent³³.

Le développement de mécanismes de certification des produits du commerce équitable, puis la transformation de la certification pour répondre aux besoins des entreprises multinationales, ont certainement constitué des tournants décisifs pour le mouvement du commerce équitable. En quelques

années, l'identité de ce mouvement a subi des mutations fondamentales. Avant la création des mécanismes de certification, les activités de commerce équitable étaient basées exclusivement sur des relations entre des acteurs de l'économie sociale du Nord et des organisations de petits producteurs du Sud. Autrement dit, les acteurs du commerce équitable étaient des acteurs « alternatifs », au Nord comme au Sud. Aujourd'hui, des acteurs du Nord et du Sud n'ayant rien d'alternatif participent au commerce équitable et la place de ces acteurs est de plus en plus importante en termes de volumes. Le lien entre le Nord et le Sud est ici évident : les multinationales du Nord sont entrées dans le commerce équitable en posant la condition d'étendre la certification équitable aux plantations du Sud. De plus, en devenant elles-mêmes détentrices de licences dans le cadre du commerce équitable certifié, ces entreprises peuvent influencer la prise de décision au sein même du système de certification³⁴.

Le système de certification présente par ailleurs l'inconvénient d'attribuer le même label à tous les produits respectant les critères définis dans les standards. Or, dans les faits, alors que les entreprises conventionnelles se contentent de respecter les critères à la lettre, les organisations de commerce équitable vont généralement plus loin, sur base d'une démarche orientée vers le développement des organisations de producteurs. Malheureusement, la certification n'apporte aucun avantage comparatif à ces organisations importatrices, qui obtiennent exactement le même label que les entreprises faisant du commerce équitable « light » avec des plantations. Il existe donc un risque de dévaluation de la valeur de la « marque » commerce équitable, en lien avec des pratiques de « fairwashing » d'entreprises qui créent la confusion chez les consommateurs³⁵.

Alors que le mouvement du commerce équitable a été très innovant en donnant un rôle unique aux coopératives du Sud dans les filières alternatives qu'il a mises en place, des composantes de ce même mouvement sont en train de mettre en péril la place des coopé-

ratives dans le système. La tendance des organismes certificateurs à accéder aux demandes des entreprises multinationales représente un véritable risque pour les coopératives et pour les principes à la base du commerce équitable. D'une part, les coopératives de producteurs du Sud sont mises sous pression par les grandes plantations certifiées équitables. D'autre part, les coopératives et organisations non gouvernementales du Nord, qui sont à l'origine du commerce équitable, doivent subir la concurrence des grandes marques ayant lancé une gamme de produits équitables parmi une foule de produits sur lesquels aucune garantie ne peut être donnée sur les aspects sociaux et environnementaux. Dans les deux cas, on assiste à une compétition économique déséquilibrée entre des organisations à finalité sociale pour lesquelles le commerce équitable est avant tout une démarche de développement, et des acteurs commerciaux mieux armés pour se positionner sur des marchés de masse et pour lesquels la certification équitable de quelques produits est avant tout un moyen de se positionner sur un marché en pleine croissance. D'un côté, les petits producteurs sont au centre de la démarche et en sont des acteurs centraux. De l'autre, les entreprises cherchent avant tout à répondre à une demande de certains consommateurs, sans remettre en question les fondements d'un commerce mondial largement inéquitable.

Dans son analyse de ce phénomène, le professeur Darryl Reed identifie non seulement un risque pour le principe coopératif de la coopération entre les coopératives, mais aussi et surtout pour le futur du commerce équitable. Si cette tendance se poursuit, « le commerce équitable ne sera plus une pratique alternative et basée sur les coopératives de promotion d'un développement local et d'une réforme commerciale, mais deviendra un programme de promotion de la responsabilité sociale des entreprises »³⁶. En raison des choix pris pour satisfaire les multinationales et les plantations, le mouvement du commerce équitable risque de lui-même s'aliéner le mouvement qui porte le discours de l'agriculture durable³⁷. Les conséquences dé-

passeraient les aspects commerciaux, car cela signifierait la perte d'alliés stratégiques extrêmement importants pour le mouvement du commerce équitable, vu son ambition de changer les règles du commerce international.

Cet enjeu doit être pris au sérieux par les organisations de commerce équitable. Dans le cadre de leur participation à « Cultivons », la campagne internationale d'Oxfam plaidant pour un système alimentaire mondial durable, Oxfam-en-Belgique a mis en avant l'alternative concrète que constitue le commerce équitable, en tant qu'instrument de soutien aux organisations paysannes³⁸. La version du commerce équitable promue par Oxfam-en-Belgique est donc celle qui profite aux organisations paysannes et remet en question les pratiques du commerce conventionnel. Mais, face à la place de plus en plus importante que prennent les multinationales et les plantations, la base même de ce discours ne risque-t-elle pas d'être sapée ?

En résumé, aux menaces que la compétition commerciale avec les acteurs orientés « marché » fait peser sur les acteurs du Nord et du Sud orientés « développement », s'ajoutent des menaces pour la crédibilité du discours du mouvement du commerce équitable sur l'agriculture durable. Si de telles menaces devaient produire leurs effets négatifs, il serait trop tard pour se demander si les volumes commerciaux obtenus compensent les pertes subies par les organisations de petits producteurs et l'isolement d'un mouvement du commerce équitable de plus en plus divisé.

COOPÉRATIVES : LA CROISSANCE CONTRE LA PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE DES MEMBRES ?

Concilier croissance économique et respect des principes coopératifs semble être un défi de taille. Notamment lorsque les activités économiques d'une coopérative s'internationalisent, c'est-à-dire quand une coopérative d'abord active à l'échelle locale devient une « multinationale ». Ainsi, il a été observé que de grandes coopératives comme l'états-unienne Sunkist ou

l'espagnole Mondragón traitaient différemment leurs membres coopérateurs (travailleurs ou producteurs dans leur pays d'origine) et les travailleurs ou producteurs impliqués dans leurs activités à l'étranger. Ce phénomène correspondrait à un paradoxe typique des coopératives créées à l'échelle locale et devenant des entreprises globales³⁹. Sunkist, coopérative agricole regroupant des producteurs d'agrumes, importe aussi aux États-Unis des fruits auprès d'agriculteurs n'ayant pas la possibilité de devenir membres de Sunkist. Quant à Mondragón, groupe coopératif basque actif dans de nombreux domaines économiques, l'expansion internationale de ses activités n'a apparemment pas ouvert aux travailleurs de l'entreprise à l'étranger la possibilité de devenir coopérateurs.

L'expansion des activités économiques de ces coopératives se ferait donc en acceptant la logique compétitive de la globalisation capitaliste. Cette expansion sur des marchés étrangers est réalisée pour apporter des bénéfices aux membres de la coopérative, situés dans le pays d'origine de ces coopératives, en les faisant profiter des coûts inférieurs de production offerts dans d'autres pays. Dans les faits, l'internationalisation de ces coopératives correspond davantage à des acquisitions de capital à l'étranger, comme le font les entreprises capitalistes, qu'à un élargissement de ces coopératives à des membres à l'étranger⁴⁰. Cette tendance à la croissance du capital sans entrée de nouveaux membres représente sans aucun doute une menace pour les principes coopératifs définis au sein de l'ICA, d'autant plus que ces principes peuvent être perçus comme un frein au développement des activités économiques de ces coopératives⁴¹.

Des exemples venant d'autres grandes coopératives tendent à montrer que le maintien des principes coopératifs dans un contexte de croissance du nombre des membres est un défi considérable. Le cas du groupe belge Arco, bras financier du Mouvement Ouvrier Chrétien mis en liquidation en novembre 2011, en est apparemment une illustration. Selon Yves Delacollette, consultant financier et ancien

patron de Deutsche Bank Belgium, les 780 000 coopérateurs particuliers du groupe « *ne savaient même pas qu'ils étaient actionnaires* »⁴². Ces coopérateurs auraient donc considéré leur investissement dans le groupe Arco avant tout comme un placement financier parmi d'autres, et non comme un moyen de participer activement à un projet de démocratie économique. A en croire quelques coopérateurs interrogés, il semble d'ailleurs que les dirigeants du groupe n'aient pas particulièrement cherché à stimuler la participation démocratique des 780 000 coopérateurs.

En France, plusieurs grandes banques coopératives (Banques Populaires, Caisse d'Épargne, Crédit Agricole, Crédit Mutuel) ont, après avoir adopté les mêmes stratégies risquées que les banques classiques pour faire croître leurs activités, été durement touchées par la crise financière qui a éclaté en 2008. Le choix d'adopter des stratégies risquées était-il celui des coopérateurs ? Si, dans les faits, les décisions ont bien été adoptées dans le respect des règles statutaires, il semble que « *la démocratie sociale exercée dans les banques coopératives est largement fictive* »⁴³. En fait, ce seraient les dirigeants salariés qui auraient pris des décisions stratégiques demandant des compétences techniques importantes. Un tel cas de figure se trouve à mille lieues des valeurs et principes coopératifs.

Ces exemples illustrent bien que, dans les coopératives comme dans les autres organisations d'économie sociale, il existe un risque de voir se creuser un décalage entre l'idéal-type de la coopérative comme modèle d'organisation démocratique et la manière dont ces structures fonctionnent dans les faits⁴⁴.

S'ENRICHIR MUTUELLEMENT

Le mouvement coopératif et le mouvement du commerce équitable rencontrent des défis comparables face à l'objectif de la croissance des activités économiques. Si les alternatives s'adaptent aux pratiques dominantes du marché au point de mettre entre parenthèses certains de leurs principes fondamentaux, elles cessent d'être des alterna-

tives, pour devenir des propositions d'« améliorations » du modèle capitaliste, sans remettre en question les fondements de ce modèle.

Pour répondre aux défis posés par l'équation entre croissance économique et respect de principes démocratiques alternatifs, le mouvement du commerce équitable et le mouvement coopératif devront faire preuve de créativité et d'innovation. Or, il nous semble que chacun de ces deux mouvements offre à l'autre des expériences susceptibles de participer à une forme d'enrichissement mutuel. Ci-dessous, nous allons nous pencher sur des leçons que les deux mouvements peuvent tirer l'un de l'autre.

POUR LE COMMERCE ÉQUITABLE : DÉPASSER LE DISCOURS DU « CONSOMM'ACTEUR »

Les acteurs du commerce équitable qui rencontrent des difficultés à renouveler leurs discours et leurs pratiques, particulièrement en ce qui concerne les alternatives d'action proposées aux citoyens. Le discours des organisations de commerce équitable, comme celui des autres acteurs de la « consommation durable », se limite trop souvent à appeler les citoyens à opter pour une alternative de consommation donnée. Bien qu'elle ait l'intérêt de proposer des actions concrètes, cette approche présente la faiblesse de donner l'impression que, face à une problématique globale et complexe comme le réchauffement climatique ou la volatilité des cours des matières premières agricoles, il suffit d'agir en tant que consommateur ou qu'il n'est pas possible d'agir autrement qu'en tant que consommateur. Cette approche ne risque-t-elle pas de faire l'impasse sur le rôle de l'État et sur celui de la société civile, en se limitant à un marché où chacun est censé avoir le libre choix de consommer ou non de façon éthique ? Hugues Sibille et Tarik Ghezali expriment parfaitement les limites des discours axés exclusivement sur la figure du consomm'acteur : « *Tout le monde ne peut choisir de devenir consomm'acteur, d'acheter plus cher du bio ou de l'équitable. De travailler dans une entreprise responsable. De transférer son épargne (quand on en a)*

vers des produits d'épargne solidaire. De participer à une association d'actionnaires pour peser sur les assemblées générales des grandes compagnies. Une citoyenneté économique active pour une minorité aisée ou militante, une abstention économique pour la majorité : tout le contraire d'une véritable démocratie économique [c'est nous qui soulignons]. *C'est pourtant souvent la réalité d'aujourd'hui* »⁴⁵.

Si elles veulent réellement proposer des alternatives crédibles aux citoyens (et non seulement aux consommateurs), les organisations actives dans le domaine de la consommation responsable doivent innover dans le champ de la démocratie économique. Et les coopératives présentent une source d'inspiration à ce niveau. En tant qu'expériences économiques donnant le pouvoir à leurs membres, les coopératives montrent qu'il est possible d'agir dans tous les domaines de l'économie sur une base démocratique. En intégrant cette dimension d'action démocratique dans la sphère économique, les acteurs du commerce équitable et de la consommation responsable ont la possibilité de ne plus parler uniquement au consommateur, mais à un citoyen capable d'agir de manière collective dans le domaine économique. Il ne peut bien entendu pas être question de se limiter à un discours de type « Yaka constituer des coopératives », mais bien de mettre en place les conditions de participation des citoyens à un projet de démocratie économique.

Par exemple, une organisation de commerce équitable comme Oxfam-Magasins du monde pourrait, si elle souhaite réellement agir dans le domaine de la démocratie économique, s'allier à d'autres acteurs de l'économie sociale et de la solidarité internationale pour mettre sur pieds une structure organisée sous une forme coopérative pour développer une activité économique dans le domaine du commerce équitable. L'un des grands défis consisterait à jouer le jeu de la démocratie économique jusqu'au bout, en assurant et en stimulant l'exercice d'un mode de décision réellement démocratique par les citoyens coopérateurs. De leur côté, ces derniers devraient s'impliquer bien davantage qu'en prenant des parts de coopérateurs

dans le projet et participer activement à la prise de décision sur les orientations stratégiques d'une structure leur appartenant collectivement.

POUR LES COOPÉRATIVES : MISER SUR L'« AVANTAGE COOPÉRATIF »

Le mouvement coopératif peut tirer lui aussi de grandes leçons des expériences développées au sein du mouvement du commerce équitable. Certaines de ces leçons ont été identifiées par Erbin Crowell et Darryl Reed⁴⁶.

1. La première leçon concerne la **stratégie de marketing-communication** appliquée dans le secteur du commerce équitable. Cette stratégie a permis de faire du commerce équitable une sorte de « marque » reconnaissable aux yeux du grand public, qui associe à cette « marque » des principes et valeurs relativement bien identifiés. Illustration du succès de cette stratégie de communication sur le commerce équitable : de nombreuses enquêtes d'opinion⁴⁷ indiquent que le commerce équitable a atteint un niveau de notoriété et de reconnaissance très important auprès des consommateurs de plusieurs pays du Nord.

De leur côté, les coopératives ne communiquent pratiquement pas vers le grand public sur l'« avantage coopératif », sur ce qui les différencie des entreprises classiques et sur les valeurs et principes du mouvement coopératif. Or, l'expérience du commerce équitable montre qu'un nombre important de personnes sont prêtes à orienter au moins en partie leurs actes de consommation sur base de valeurs et de principes concernant la manière de mener les activités économiques.

2. La deuxième leçon se situe au niveau de la **coopération entre coopératives** qu'a générée dans de nombreux cas le mouvement du commerce équitable. Comme on l'a vu plus haut, le commerce équitable met non seulement en relation des coopératives de producteurs du Sud avec des organisations de commerce équitable du Nord structurées sous la forme de co-

opératives, mais fait aussi intervenir des coopératives actives dans d'autres domaines, comme la distribution ou la finance. De plus, dans le cadre du commerce équitable, on voit des coopératives relativement petites ou disposant de peu de moyens participer à des échanges internationaux donnant l'occasion à des coopératives d'apporter chacune leurs propres forces au réseau mis en place. Le commerce équitable présente donc des exemples de collaborations réussies entre coopératives sur une échelle internationale, qui démontrent la possibilité de constituer des réseaux internationaux de coopératives tout en appliquant les principes coopératifs. La constitution de réseaux internationaux de coopératives constitue une alternative intéressante à l'expansion internationale de grandes coopératives via l'acquisition de capital et sans extension du statut de coopérateurs à des membres étrangers.

3. La mise en place de **systèmes de certification** de produits dans le cadre du commerce équitable, qui touche aux deux dimensions évoquées ci-dessus, représente une autre source d'inspiration pour l'action pour le mouvement coopératif.

D'une part, via la labellisation des produits qui l'accompagne, la certification permet aux consommateurs de reconnaître facilement les produits labellisés équitables. En mettant en place des mécanismes permettant d'identifier sans ambiguïté les produits et services fournis par des coopératives, celles-ci pourraient retirer des avantages économiques de l'image positive dont elles disposent déjà auprès de beaucoup de gens. D'autre part, la certification peut faciliter la création de liens entre coopératives, de manière à former des réseaux regroupant des acteurs économiques de tailles diverses ayant en commun d'être organisés sur base des principes coopératifs. Erbin Crowell et Darryl Reed voient dans une telle éventualité un moyen pour les coopératives de **s'internationaliser en restant fidèles aux valeurs et principes coopératifs**⁴⁸.

La labellisation des coopératives sur base de principes reconnus et explicites permettrait aussi de faire émerger une véritable identité commune au mouvement coopératif, ce

qui le renforcerait. Lors des entretiens réalisés dans le cadre de cette étude, nous avons constaté avec étonnement que de nombreux acteurs coopératifs ignoraient l'existence même des principes coopératifs reconnus au sein de l'ICA. Le décalage entre la réalité institutionnelle et la réalité du terrain semble donc considérable, ce qui pose des questions sur l'existence d'un véritable « mouvement coopératif » à l'heure actuelle, ou au moins sur la représentativité des organes ayant l'ambition de porter la voix du mouvement.

VERS UNE ALTERNATIVE ÉQUITABLE ET COOPÉRATIVE ?

La constitution dans le cadre du commerce équitable d'un réseau international de coopératives donnerait une réponse concrète sur l'enjeu de la démocratie économique et pourrait servir de modèle pour l'ensemble des activités commerciales internationales. En effet, on proposerait de la sorte de remplacer la hiérarchie pyramidale dominée par les entreprises multinationales qui prévaut dans le commerce conventionnel par un mode collectif de décision guidé par une vision sur le long terme et le renforcement des capacités, dans un système favorisant les intérêts de tous les acteurs de la filière commerciale⁴⁹. Un tel réseau aurait tout intérêt à mettre clairement en avant son identité coopérative et de commerce équitable, de manière à se différencier des entreprises conventionnelles et à montrer la faisabilité d'activités commerciales basées sur le commerce équitable et la structuration sous formes de coopératives.

21 DEVELTERE, Patrick, POLLET, Ignace, *Co-operatives and Fair-Trade*, HIVA, Février 2005, p.11.

22 Cité par CROWELL, Erbin, REED, Darryl, "Fair Trade: a Model for International Co-operation among co-operatives?", in REED, Darryl, MCMURTRY, J.J., *Co-operatives in a Global Economy. The Challenges of Co-operation across Borders*, Cambridge Scholars Publishing, Newcastle upon Tyne, 2009, p.150 (notre traduction de l'anglais vers le français).

23 *Idem.*, pp.150-151.

24 HUYBRECHTS, Benjamin, *L'importance des coopératives dans le commerce équitable*, Chaire Cera en Entrepreneuriat et Management en Economie So-

ciale, 2009, p.2.

25 LACEY, Samantha, *Beyond a Fair Price. The Co-operative Movement and Fair Trade*, Co-operative College, 2009, p.55.

26 DEVELTERE, Patrick, POLLET, Ignace, *op. cit.*, p.15.

27 HUYBRECHTS, Benjamin, *loc. cit.*

28 *Ibidem.*

29 HUYBRECHTS, Benjamin, *op. cit.*, p.3.

30 LACEY, Samantha, *op. cit.*, p.73.

31 DEVELTERE, Patrick, POLLET, Ignace, *op. cit.*, pp.18-19.

32 VANDERHOFF BOERSMA, Francisco, *The Urgency and Necessity of a Different Type of Market : the Perspective of Producers Organized Within the Fair Trade Market*, Journal of Business Ethics, n°86, 2009, p.52 [c'est nous qui traduisons de l'anglais vers le français].

33 *Idem.*, pp.58-59.

34 CROWELL, Erbin, REED, Darryl, *op. cit.*, p.157.

35 *Idem.*, p.164.

36 REED, Darryl, « Analysing the Internationalization of Co-operatives » in REED, Darryl, MCMURTRY, J.J., *op. cit.*, p.41 (notre traduction de l'anglais vers le français).

37 BACON, Christopher, HOLLAND, Kaelin, *Can food justice advocates keep a growing Fair Trade market from undermining the movement that made it?*, <http://www.foodmovement-sunite.org/addenda/c-bacon.pdf>, p.5.

38 Voir, par exemple, le dossier de campagne d'Oxfam-en-Belgique *Crises alimentaire & climatique – Investir dans l'agriculture climatique durable*, publié en juin 2011 sur le site www.cultivons.be.

39 CARRUTHERS, Wendy, CROWELL, Erbin, NOVKOVIC, Sonja, « Co-operative Principles : Guidance of Hindrance for the Globalization of Co-operative Firms ? », in REED, Darryl, MCMURTRY, J.J., *op. cit.*, p.101.

40 *Ibidem.*

41 *Idem.*, p.105.

42 Dans *Le Soir* du 18 novembre 2011, p.13.

43 DUBOIS, Pierre, ABHERVE, Michel, « Les banques coopératives. Du pire au meilleur pour le développement de l'économie sociale », *Revue du MAUSS permanente*, 23 janvier 2009, www.journaldumauss.net.

44 MERTENS, Sybille, DAVISTER, Catherine, *Démocratie et économie sociale*, Chaire Cera en Entrepreneuriat et Management en Economie Sociale, 2006, p.3.

45 SIBILLE, Hugues, GHEZALI, Tarik, *op. cit.*, p.56.

46 CROWELL, Erbin, REED, Darryl, *op. cit.*, pp.166-170.

47 Voir, par exemple, les enquêtes d'opinion commandées par la CTB (Agence fédérale belge de coopération au développement) sur la perception des Belges sur le commerce équitable, dont les résultats sont consultables sur le site <http://www.befair.be>.

48 *Idem.*, pp.169-170.

49 LACEY, Samantha, *op. cit.*, p.16.

(RÉ)INVENTER UNE DÉMOCRATIE ÉCONOMIQUE

L'expérience de la Société des Équitables Pionniers de Rochdale nous rappelle que l'idée de mettre en place une démocratie économique est loin d'être neuve. Pour les membres de la coopérative de Rochdale, la démocratie économique a d'ailleurs précédé la démocratie politique. Aujourd'hui, cette forme de démocratie économique doit être réinventée, pour renouveler la démocratie elle-même.

La force du modèle coopératif réside en grande partie dans le fait qu'il est orienté vers l'action, sur base de valeurs fortes concernant l'organisation et la participation de chacun à des projets collectifs. Certains voient même dans le modèle coopératif une source de renouvellement des discours des forces politiques de gauche. Ainsi, les coopératives présenteraient un moyen de répondre à un défi économique et politique qui s'était déjà présenté en 1945 : replacer le marché dans la société et dans un mode de décision démocratique, en agissant de manière locale afin de donner l'occasion aux citoyens d'expérimenter directement la justice sociale⁵⁰.

Selon cette perspective, la

construction d'un vaste réseau de coopératives représente un moyen de renforcer l'autonomie de la société civile et donc de remettre en cause non seulement le modèle néolibéral de l'entreprise capitaliste purement orientée par le profit, mais aussi la vision d'un Etat tout puissant censé répondre à tous les besoins des citoyens. Un tel processus permettrait de démocratiser l'économie, en sortant de l'opposition binaire classique entre Etat et marché et en donnant au citoyen un rôle d'acteur, alors que celui-ci est généralement cantonné à un rôle d'utilisateur, de bénéficiaire ou de consommateur. Les citoyens ne sont pas un problème qui doit être géré par une autorité supérieure. Ils sont la solution, car ils sont capables d'agir de manière innovante et responsable.

Le commerce équitable offre une opportunité de concrétiser un tel projet coopératif à l'échelle internationale, dans un schéma associant étroitement mondialisation solidaire et démocratie économique. Peut-on rêver d'une meilleure alternative à la mise sous tutelle de l'économie internationale par des marchés financiers dont le fonctionnement est non seulement non démocratique,

mais aussi nuisible à la démocratie, y compris politique ?

Il faudrait toutefois se garder de croire à une formule magique apportant les réponses par elle-même. Si les coopératives constituent bien un moyen de mettre en place une forme de démocratie économique, il serait faux de considérer que le seul choix de la forme coopérative suffirait à garantir indéfiniment le fonctionnement démocratique d'une structure donnée. En effet, dans le cas des coopératives comme dans l'ensemble du secteur de l'économie sociale, il est nécessaire de sans cesse repenser et revitaliser le modèle démocratique, qui ne peut être limité à ses aspects purement formels. De manière proche, les organisations de commerce équitable doivent de leur côté être capables de porter un regard critique sur les pratiques en vigueur dans leur mouvement et oser les remettre en question lorsque celles-ci contredisent les principes essentiels du commerce équitable.

⁵⁰ PAINTER, Anthony, "Co-operatism as a means to a bigger society", in *What mutualism means for Labour*, Policy Network, 26 octobre 2011, pp.27-35.

BIBLIOGRAPHIE

MONOGRAPHIES ET OUVRAGES COLLECTIFS

- o LAVILLE, Jean-Louis, *Agir à gauche. L'économie sociale et solidaire*, Desclée de Brouwer, Paris, 2011.
- o REED, Darryl, MCMURTRY, J.J., *Co-operatives in a Global Economy. The Challenges of Co-operation Across Borders*, Cambridge Scholars Publishing, Newcastle upon Tyne, 2009.
- o SIBILLE, Hugues, GHEZALI, Tarik, *Démocratiser l'économie. Le marché à l'épreuve des citoyens*, Grasset, Mondes Vécus, Paris, 2010.

ARTICLES SCIENTIFIQUES

- o BACON, Christopher, HOLLAND, Kaelin, *Can food justice advocates keep a growing Fair Trade market from undermining the movement that made it?*, <http://www.foodmovementsunite.org/addenda/c-bacon.pdf>.
- o BIRCHALL, Johnston, « Co-operative Principles Ten Years On », *Review of International Co-operation*, International Co-operative Alliance, Vol.98, n°2, 2005, pp.45-63.
- o BIRCHALL, Johnston, HAMMOND KETILSON, Lou, *Resilience of the Co-operative Business Model in Times of Crisis*, International Labour Organization, 2009.
- o DELHOMMEAU, Tiphaine, *Développement durable, crise financière : quelle place pour les coopératives ?*, Pour la Solidarité, avril 2009.
- o DEVELTERE, Patrick, POLLET, Ignace, *Co-operatives and Fair-Trade*, HIVA, février 2005.

o DUBOIS, Pierre, ABHERVE, Michel, « Les banques coopératives. Du pire au meilleur pour le développement de l'économie sociale », *Revue du MAUSS permanente*, 23 janvier 2009, www.journaldumauss.net.

o FREMEAUX, Philippe, « Banques coopératives : qu'allaient-elles faire dans cette galère ? », *Alternatives Economiques*, n°281, juin 2009.

o HUYBRECHTS, Benjamin, *L'importance des coopératives dans le commerce équitable*, Chaire Cera en Entrepreneuriat et Management en Economie Sociale, 2009.

o LACEY, Samantha, *Beyond a Fair Price. The Co-operative Movement and Fair Trade*, Co-operative College, 2009.

o MERTENS, Sybille, DAVISTER, Catherine, *Démocratie et économie sociale*, Chaire Cera en Entrepreneuriat et Management en Economie Sociale, 2006.

o PAINTER, Anthony, "Co-operatism as a means to a bigger society", in *What mutualism means for Labour*, Policy Network, 26 octobre 2011, pp.27-35.

o SAW-B, *Coopératives : un modèle tout terrain*, Les dossiers de l'économie sociale, 2011.

o VANDERHOFF BOERSMA, Francisco, "The Urgency and Necessity of a Different Type of Market : the Perspective of Producers Organized Within the Fair Trade Market", *Journal of Business Ethics*, n°86, 2009, pp.51-61.

ARTICLES DE PRESSE

o BBC NEWS, *Rochdale's pioneering business*, 20 juillet 2010, <http://www.bbc.co.uk/news>.

o Le Soir, Interview d'Yves Delacollette, 18 novembre 2011.

RAPPORTS DE CAMPAGNES ET D'ORGANISATIONS

o CICOPA, *In spite of hardships, co-operatives in industry and services remain resilient to the crisis and its consequences*, Third annual report on the crisis, Juin 2011, http://www.cicopa.coop/IMG/pdf/REPORT_ON_CRISIS_EN.pdf.

o INTERNATIONAL CO-OPERATIVE ALLIANCE, *Global300 Report 2010. The world's major co-operatives and mutual businesses*, 2010, <http://www.ica.coop>.

o OXFAM-EN-BELGIQUE, Dossier de campagne *Crises alimentaire & climatique - Investir dans l'agriculture climatique durable*, juin 2011, <http://www.cultivons.be>.

SITES INTERNET

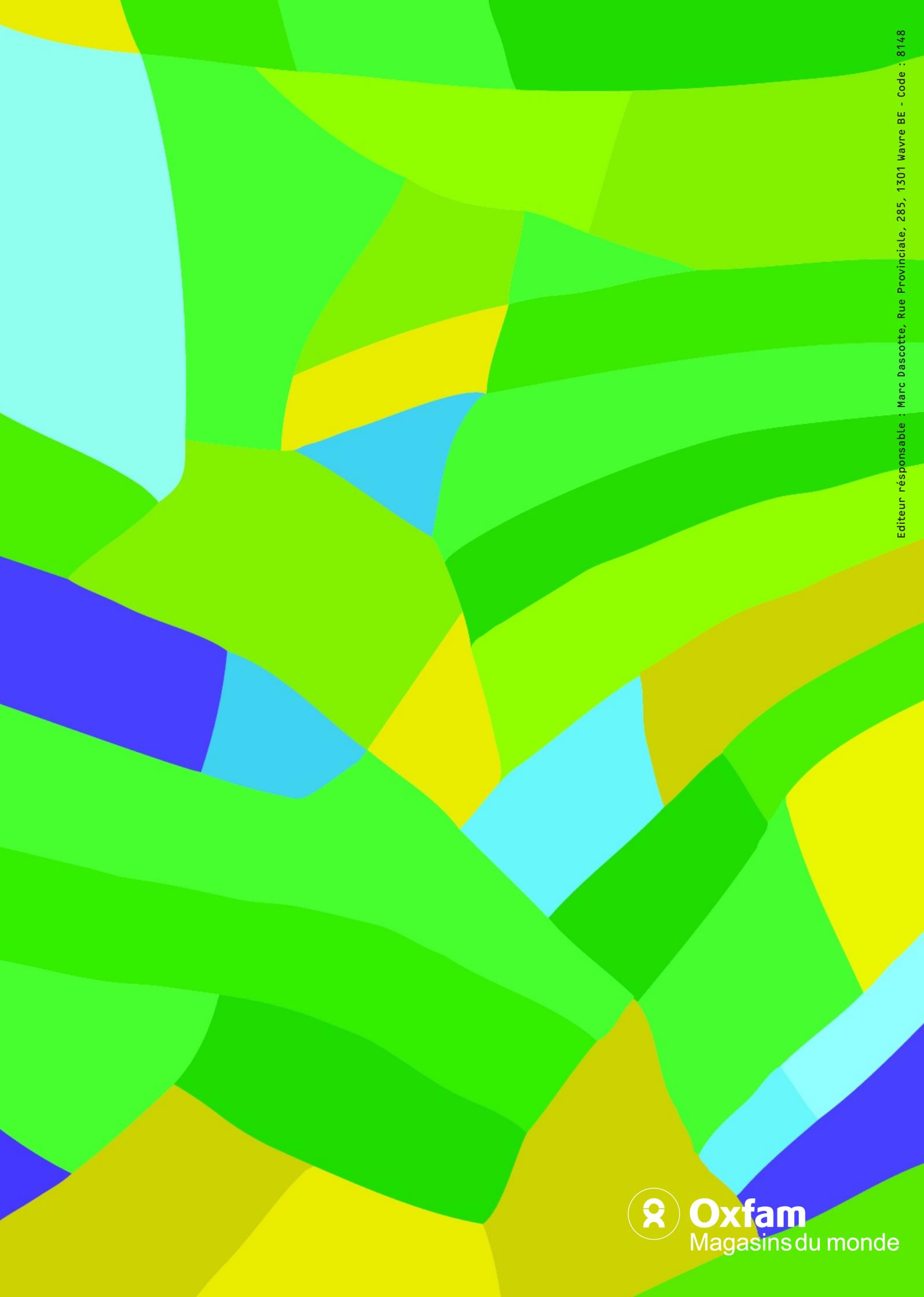
o Site internet de l'année internationale des coopératives : <http://www.2012.coop>.

o Site internet de l'Alliance Coopérative Internationale (ICA) : <http://www.ica.coop>.

o Site internet de DAMNET : <http://www.damnet.be/news/41-econo-autrement.html>.

o Site internet du Trade for Development Centre <http://www.befair.be>.





Editeur responsable : Marc Dascotte, Rue Provinciale, 285, 1301 Wavre BE - Code : 8148